

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**DELIBERATION N° 18-2018
DECISION MODIFICATIVE**

Le mercredi 11 juillet 2018 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 28 juin 2018

Etaient présents (24 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
	Serge MALO	Suppléant
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
	Philippe BELLOC	Suppléant
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire

CCPN (suite)	Annie MONREPOS	Suppléante
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
Communauté de communes Lacq- Orthez	André CASSOU	Titulaire
	Loïc COUTRY	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU DU GAVE DE PAU	Serge CASTAGNAU	Titulaire	Alain CAPERET, délégué titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire	Michel CAPERAN, délégué titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire	André CASSOU, délégué titulaire

Etaient absents ou excusés (21 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Claude PIDOT	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire

Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire
	Xavier POURTAU	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq- Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, Anaïs BOUTIN, animatrice SLGRI, personnels mis à disposition du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) : Michel CASSOU, délégué titulaire du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

Objet : Décision modificative

Le Président indique au comité syndical qu'il convient d'adopter une décision modificative pour tenir compte de diverses situations apparues après le vote du budget primitif.

En premier lieu, l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne répondra pas avant fin 2018 aux demandes de subventions présentées par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), notamment pour le programme de travaux 2018 (année 2) de la DIG Juscle.

En conséquence et par rapport aux montants prévus au budget primitif, ce programme de travaux doit être revu à la baisse, de même que le plan de financement y afférent.

En second lieu, le Président indique au comité syndical que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) ont sollicité le SMBGP pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le cours d'eau du Lagoin par rapport à la problématique inondation.

Cette sollicitation étant intervenue après le vote du budget primitif 2018, il convient d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires.

Il précise que cette étude, estimée à 65 000 € TTC, serait financée à 100% par la CAPBP et la CCPN, déduction faite des subventions qui pourraient être obtenues du FEDER.

Le Président propose donc au comité syndical de modifier le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)-Opération	Montant	Article (Chap.)-Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	-60 000,00	7472 (74) : Régions	-12 000,00
617 (011) : Etudes et recherches (étude hydraulique cours d'eau Lagoin)	65 000,00	74758 (74) : Autres groupements	25 000,00
		7477 (74) : Budget communautaire	52 000,00
		7478 (74) : Autres organismes	-60 000,00
	5 000,00		5 000,00
Total dépenses		Total recettes	5 000,00

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications proposées au budget

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président


Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/07/2018